

Prêt d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises

INITIATIVE SAMBRE AVESNOIS

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Sambre Avesnois a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont les services d'intermédiation financière et commerce ambulant (marchés).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant qui dépend des besoins du porteur de projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Au près de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à initiative Sambre Avesnois

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE SAMBRE AVESNOIS

- 19 avenue Franklin Roosevelt
59600 MAUBEUGE
Téléphone : 03 27 62 50 44
Télécopie : 03 27 62 50 58
E-mail : contact@initiative-sambreavesnois.fr